

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021 A 20H00

Date de convocation : 29 juin 2021

Date d'affichage : 29 juin 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à 19H45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT ; Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoint, Nathalie BRILLARD, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU Conseillers.

Etaient absents excusés : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT Christèle HARDY a donné son, pouvoir à Florence GELOIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Finances

1/Amortissements subventions au 01/01/2022

Administration générale

2/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
« modifié »2019

3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2020

4/Projet Terrain Multisports

5/Projet Patrimoine en collaboration avec la SPL Tourisme de Fougères

6/Plan Climat Air Energie Territorial

Marchés Publics

7/Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil

8/Marché de travaux pour la construction d'une habitation Lotissement Le Couesnon

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT Christèle HARDY a donné son, pouvoir à Florence GELOIN.
- Ajout de points à l'ordre de jour : Demande de subvention de l'association CSell'histoire et Patrimoine
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 17 juin 2021
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

FINANCES

1/AMORTISSEMENT SUBVENTIONS AU 01/01/2022

Amortissement Dépenses Chantier La Couannerie Syndicat de voirie

Les communes de moins de 3500 habitants n'entrent pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire.

Cependant, le versement de 8 466.33 € au SYNDICAT DE VOIRIE, est une subvention d'équipement obligatoire versée, à amortir.

5 à 10 ans à déterminer

Au 01/01/2022	Amortissement subvention
Travaux Chantier La Couannerie	8 466.33 € / 5 ans = 1 693.26 €
Travaux d'investissement 2019	
TOTAL	1 693.26€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** cet amortissement à compter du 1^{er} janvier 2022
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

2/RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF « MODIFIE » 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 98 en 2019, la population desservie estimée à 269 habitants, le nombre de m³ d'eau facturés sur la commune soit 7 327 m³, les indicateurs financiers par exemple 16 268,96 € H.T. de redevance, le prix de l'assainissement collectif, les travaux effectués.

L'indicateur du prix global de l'eau et de l'assainissement n'a pu être établi. Les données de l'eau sont fournies par le gestionnaire de l'eau potable. Avec le changement de gestionnaire d'eau potable au 1^{er} janvier 2020, le RPQS eau potable n'a pour l'instant pas été publié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport modifié mis à la disposition du public.

3/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 100 en 2020, la population desservie estimée à 265 habitants, le nombre de m³ d'eau facturés sur la commune soit 6 817 m³, les indicateurs financiers par exemple 13 453.74 € H.T. de redevance, le prix de l'assainissement collectif, les travaux effectués.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport mis à la disposition du public.

4/PROJET TERRAIN MULTISPORTS

Rapporteur Denis CHOPIN

Monsieur Le Maire rappelle les décisions prises lors du conseil municipal du 17 juin dernier sur la définition des zones urbanisables dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

La rencontre avec les administrés concernés le 26 juin dernier s'est avérée constructive, les futurs aménagements devront intégrer des zones tampons.

Concernant le projet multisports, Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis sur le type de projet envisagé. A l'unanimité, les élus se projettent sur un terrain multisports de type intermédiaire entre celui réalisé par la commune de Billé et celui de St Ouen des Alleux.

Monsieur Le Maire invite David GILBERT à s'exprimer sur le sujet du terrain de foot.

David GILBERT sollicite l'avis du conseil municipal sur le fait d'intégrer un terrain de foot à effectif réduit (jeux à 7 au lieu de 11) dans le projet multisports. Il attend des engagements du Club en cours de création (CFLL+FC Sud Fougerais) sur la pérennité de l'utilisation du terrain de foot sur la commune de La Selle-en-Luitré. C'est peut-être l'occasion de saisir l'opportunité. Catherine DOMAGNE dit qu'il est nécessaire de prendre en compte « l'effet de mode » du foot féminin qui n'est pas forcément gage de pérennité. Loïc CARRE interroge tous les élus en émettant l'hypothèse suivante « Est-ce qu'il ne faut pas prévoir un terrain de foot à onze au sein du projet multisports sans le faire ? ». Un certain nombre de questionnements émergent (toilettes sur place à prévoir, salle réservée à l'activité sportive...)? Le Maire reste ouvert à l'étude sous réserve que le terrain actuel puisse être l'objet d'un nouveau projet ambitieux et innovant.

Monsieur Le Maire demande à Denis TALIGOT d'expliquer un projet de changement de destination pour le terrain de foot actuel.

La loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds de biodiversité qui est appelé « écocontribution des chasseurs »

Le dispositif d'écocontribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un complément de l'Etat (Office Français de la Biodiversité –OFB) de 10 € afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité (ex : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage,...).

En conséquence, les fédérations des chasseurs peuvent monter des projets en faveur de la Biodiversité et demander un financement en activant l'enveloppe financière de l'écocontribution. Chaque projet doit être validé par Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les actions proposées doivent entrer dans l'un des 5 axes définis ci-dessous :

- 1^{er}. Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif des chasseurs pour la préservation de la faune et la biodiversité.
- 2^{ème}. Préserver les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue.
- 3^{ème}. Protéger les espèces chassables et les espèces protégées.
- 4^{ème}. Développer la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et la partager.
- 5^{ème}. Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité.

Exemples de projets bretons en cours :

- ✓ Projet de restauration d'une lande bretonne (la lande de CRANO), porté par la Fédération des Chasseurs du Morbihan
Exemple d'action du projet : Défrichage d'un secteur afin d'éliminer les plantations de conifères et les fougères aigles.
- ✓ Projet d'éducation à l'environnement porté par la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor
Exemple d'action du projet : Restauration d'un lavoir sur le site de la Maison de la Terre avec une classe de CM2

Ce type de projet n'existe pas encore sur le territoire de Fougères Agglomération.

Monsieur Le Maire, Denis TALIGOT, Loïc CARRE ont rencontré Adrien DEVILLARD, technicien de la Fédération de chasse 35 qui accepterait d'étudier un tel projet sur le site.

Monsieur Le Maire prend note de toutes ces idées ; une décision sera prise dans les prochains mois au regard du travail effectué par M. DEVILLARD.

Loïc CARRE rappelle qu'il est nécessaire de ne pas détruire les infrastructures en place mais de modifier la destination de l'usage habituel au besoin.

Pour clôturer sur le sujet, avant de se positionner sur la maîtrise d'œuvre d'un projet multisports comme indiqué lors du conseil municipal du 17 juin dernier, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une étude de faisabilité technique et financière afin de définir un cahier des charges précis. L'Atelier Bouvier Environnement propose ce type de prestation.

Les Objectifs :

- Définir la programmation en concertation avec les élus
- Le rendre accessible au plus grand nombre
- Définition des infrastructures (accès technique,...)
- Définition des jeux et tranches d'âges à mettre en œuvre
- Aménagements paysagers qualitatifs
- Création d'un terrain de foot à effectif réduit
- Intégration de jeux petits et ados
- Gestion de la typographie
- Pris en compte et renforcement de la biodiversité au sein de l'aménagement (attractivité, pédagogie...)

Monsieur Le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la proposition financière de l'Atelier Bouvier Environnement, 12 allée de la grande égalonne, 35 740 PACE pour la somme de 3 975.50 € HT correspondant à l'étude de faisabilité technique et financière du projet multisports.
- **SOLLICITE** l'Atelier Bouvier Environnement pour engager cette mission dans les meilleurs délais,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/PROJET PATRIMOINE EN COLLABORATION AVEC LA SPL TOURISME DE FOUGERES

Vendredi 2 juillet à 14h00, Mr DELAMARCHE, Office du tourisme Destination Fougères, a rencontré la secrétaire de mairie pour la mise en place d'un cahier des charges pour l'étude patrimoniale concernant la collection d'anciens outils de M Langlois.

La commune s'interroge sur l'achat de la collection d'anciens outils. Comment la valoriser dans un budget touristique ? Quelles seront les retombées, la notoriété attendues ? Sans engagement financier de grande ampleur.

1^{ère} question

L'interrogation se portera autour de la collection. Une visite sur place sera obligatoire. La commune sollicitera une expertise à valoriser (Quelles est sa valeur touristique, l'intérêt patrimonial ?)

2^{ème} question

L'interrogation se portera sur l'exposition éventuelle sur la commune. Un diagnostic patrimonial sera réalisé. Est-ce que la commune aura la capacité d'accueillir un projet touristique ?

3^{ème} question

Une proposition de scénarios pour la valorisation sera sollicitée auprès des bureaux d'études.

4^{ème} question

Une étude financière (fonctionnement et investissement) sera chiffrée. Ce sera un outil d'aide à la décision.

Voici le calendrier envisagé :

Sept 2021 : Finaliser le cahier de charges

Oct 2021 : Lecture du cahier des charges par une commission et l'association CSell'histoire et Patrimoine puis envoi de la consultation aux bureaux d'études

Une prochaine rencontre est prévu le 26 août 2021 à 14h00 avec la présence de la secrétaire de mairie.

6/PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Fougères Agglomération a arrêté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération n°2020.037 LORS DU Conseil d'Agglomération du 24 février 2020.

Considérant que le PCAET est soumis à une évaluation environnementale et en application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique est obligatoire pour recueillir les avis des habitants sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération.

La prochaine mise en consultation publique du PCAET aura lieu :

Du lundi 5 juillet 2021 à 9h00 au vendredi 3 septembre 2021 à 16h30.

L'ensemble des documents en lien avec le PCAET, dont l'avis délibéré n°20206008283 DE LA Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne, seront consultables sur le site internet : <http://fougeres-agglo.bzh> ou au format papier sur rdv : Au siège de Fougères Agglomération, Parc d'activités de l'Aumaillerie, 1 rue louis lumière, 35133 La Selle-en-Luitré, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture du public. La participation du public se fait par voie électronique et les observations seront à transmettre à l'adresse : pcaet@fougeres-agglo.bzh.

Afin de véhiculer l'information auprès des habitants de notre commune, Fougères Agglomération nous sollicite pour afficher le document avec le courrier dédié et de tenir à disposition du public le document de synthèse du PCAET remis avec le courrier de consultation.

Après cette consultation publique, les avis des habitants seront pris en compte dans la rédaction du document final avant l'approbation définitive du Conseil d'Agglomération.

MARCHES PUBLICS

7/MARCHE CIMETIRE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL

Le marché de travaux a pris du retard. M CHOPIN est présent à la chaque réunion de chantier hebdomadaire.

8/MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON

En date du 5 juillet 2021, 39 retraits ont été réalisés sur la plate-forme MEGALIS.

Titulaire / Objet	Statut	Date de mise en œuvre	Actions
2021 - LE COUESNON	En cours	30/07/2021	[C] [E] [D]
2021 - BUDGET 2021	En cours	30/07/2021	[C] [E] [D]

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

SUBVENTION ASSOCIATION PATRIMOINE

L'Association CSell'histoire et Patrimoine nous fait part de sa création en date du 3 juin 2021 (récépissé de déclaration de création de l'association n°W351006269). Elle a pour objet la découverte, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine de La Selle-en-Luitré et de ses environs.

Pour faire face à ses frais de fonctionnement, l'association sollicite une subvention au titre de l'année 2021 d'un montant de 500 €.

Un budget prévisionnel a été établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCORDE** une subvention de 500 € à l'association CSell'histoire et patrimoine de La Selle-en-Luitré.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME)

Rapporteur Isabelle JEHAN

Le Ripame des 7 lieux a ouvert en Mars 2020.

Le rôle de l'animatrice du RIPAME :

- L'accompagnement des familles pour trouver un mode d'accueil et pour les guider dans leur rôle de parents employeurs.
- L'accompagnement des assistantes maternelles : soutien, formations et informations.
- L'animation des ateliers d'éveil.

A la base, Quatre communes disposaient déjà des espaces jeux. Ceux-ci ont été maintenus et trois ateliers ont été proposés à la Selle en Luitré.

Les ateliers ont lieu de 9h30 à 11h30. En fonction du rythme des enfants, il y a possibilité d'arriver plus tard et/ou de repartir plus tôt. Les personnes intéressées par ces activités peuvent se rendre sur toutes les communes du RIPAME.

A La Selle-en-Luitré, trois ateliers d'éveil ont été mis en place (15 à 37 ateliers sur les autres communes qui ont fonctionné toute l'année). Pour la semaine de la petite enfance, des ateliers à thème ont été organisés sur toutes les communes. Le 25 Juin 2021, un spectacle « Un loup dans les choux » sur la commune de Fleurigné a aussi été proposé aux enfants. Les deux assistantes maternelles de la commune ont participé à cette animation.

Sur la Selle en Luitré, une quinzaine d'enfants ont participé, accompagnées par les deux assistantes maternelles de la commune, trois assistantes maternelles de Beaucé qui accueillent des enfants de La Selle-en-Luitré, La Chapelle-Janson et Fleurigné. Trois mamans sont aussi venues avec leurs enfants.

La chasse aux œufs de Pâques a dû être annulée à cause du confinement.

Sur les différentes communes, les ateliers sont menés par plusieurs animatrices permettant les échanges d'idées sur les activités.

Une réunion du comité technique est prévue le **jeudi 22 Juillet à 14 heures à Laignelet** pour réaliser le bilan de l'année et présenter les projets à venir.

Concernant les projets :

Mme ASCOET nous a informés de la programmation d'un **spectacle de magie** le 16 Décembre 2021.

Les ateliers d'éveil reprendront sur la commune de La Selle-en-Luitré, le **10 septembre** : un vendredi sur deux. Mme ASCOET souhaiterait que la commune de La Selle-en-Luitré engage l'achat de quelques jeux : Elle propose rencontrer Mme Florence GELOIN et Mme Isabelle JEHAN le **lundi 12 juillet à 18 heures** pour lister les jeux à acquérir.

Il est aussi envisagé de mettre en place des réunions d'échanges de pratique pour les assistantes maternelles et des conférences sur des thèmes liés à la petite enfance destinés aux professionnels et aux parents.

BULLETIN MUNICIPAL

-L'imprimeur a livré l'édition de juillet 2021 ce jour. Le conseil municipal doit distribuer les bulletins auprès des administrés pour la fin de la semaine n°27.

ARGENT DE POCHE ETE 2021

-Missions du 29/06 au 26/08 : 9 jeunes inscrits (4 missions par jeune) contre 14 jeunes en 2020.

VILLES ET VILLAGES FLEURIES

-Un dossier de présentation a été déposé le 24 juillet 2021 pour l'inscription aux Villes et Villages fleuries

ASSAINISSEMENT FOUGERES AGGLOMERATION

-Le mercredi 30 juin, Monsieur Le Maire ainsi que les agents du service administratif ont rencontré M.JEAN, responsable du service au sein de Fougères Agglomération. Les échanges ont été riches d'informations sur le fonctionnement. Le curage des lagunes était prévu en 2022, mais vu les conditions actuelles liées à la crise sanitaire (interdiction d'épandre directement les boues sans traitement au préalable). Il est plus judicieux de reporter l'opération en 2023.

RN12

-La Municipalité a pris acte de la manifestation organisée par Dévions Beaucé autrement le samedi 3 juillet. Elle salue le sérieux de son organisation et reste entièrement aux côtés de l'association pour défendre les intérêts des Sellois.

PATRIMOINE

-L'Association CSell'histoire et Patrimoine est très active dans son action de conservation de l'histoire de la commune de La Selle-en-Luitré. Le conseil Municipal salue le travail effectué.

GENS DU VOYAGE

-Les gens du voyage se sont installés sur l'ensemble du parking de l'ancien garage VOLVO. Les dégradations et le non-respect des principes de vie commune suscitent le mécontentement des riverains. La commune de La Selle-en-Luitré souhaite alarmer de nouveau Fougères Agglomération afin de trouver dans les meilleurs délais, des solutions adaptées pour tous. D'ailleurs, Monsieur David GILBERT souligne que les investisseurs potentiels sur la zone de l'Aumaillerie ne souhaitent pas s'y installer au vu de l'état délabré de cette dernière. Il y a même par endroit du goudron relevé sur une rue très passagère... C'est inadmissible. Mme Catherine DOMAGNE, ajoute que l'espace Aumaillerie (salle de spectacle, salle de concerts, salons...) se juxtapose à cette zone industrielle vétuste.

Monsieur Le Maire sollicite Maëlig LE DU pour organiser prochainement une rencontre avec les riverains des gens du voyage et pour envisager ensemble une démarche auprès de M. MANCEAU, Président de Fougères Agglomération.



SECURISATION CHEMIN MAELIG LE DU

-Maëlig LE DU demande la mise en place de panneaux « Prudence enfants ralentissez ». Monsieur Le Maire va en faire part à Fougères Agglomération et soumettra ce sujet lors de la rencontre avec les riverains des gens du voyage afin de trouver la solution la plus adaptée à la dangerosité.

SYNDICAT DE VOIRIE

-Portes ouvertes : 11 septembre 2021

Dates de réunions à venir :

Jeudi 15/07 à 9h30 : Altéréo : Orientations d'aménagement et de programmation, tournée campagne pour bâtiments changements de destinations

Samedi 17/07 : Visite du jury pour le concours de maisons et fermes fleuries

Jeudi 22/07 à 18h00 : Atelier du Marais

REGISTRE DES SIGNATURES

2021

31	17/06/21	Finances	Arc en ciel imprimeurs – carte correspondance et entête lettre A4 – 167 € HT
32	22/06/21	Urbanisme	Accord PC garage – 22 rue Louis Lumière – M. COUPEAU
33	24/06/21	Finances	Loxam Fougères – location nacelle 1B pour nettoyage vitres – 263.50 € TTC
34	24/06/21	Ecole RPI	Sarl Micro-C – achat matériels informatique RPI LUDSEL – 8 106.00 € TTC
35	24/06/21	Finances	Syndicat de voirie – Accord clôture école – 1 353.57 € TTC
36	24/06/21	Ressources humaines	Avancement Echelon adjoint principal technique de 1ère classe

La séance s'est levée à 22h15

